

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 381 rendant exécutoire la délibération n° 222

n° 381

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 avril 1961

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro
30 avril 1961

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 déterminant le régime électoral, la composition et la compétence de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, modifiée par la loi ne 57-702 du 13 juin 1957 autorisant le Gouvernement de la République -Françaisé à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres À assurer l'évolution 'des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

Vu la loi n° 57-507 du 17 avril 1957 relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu l'ordonnance nv 58-978 du 20 octobre 1956, relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 52

Vu le décret n° 56-1226 du 3 décembre 1956, modifié par celui du 4 avril 1957, relatif à l'organisation des des Services publics dans les Territoires d'Outre-Mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération n° 222 en date du 1er avril 1961 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis portant création d'un Commissariat à la Jeunesse et aux Sports pour compter du 1er octobre 1960. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire, J. Compain.